



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Finances locales

Question écrite n° 10904

Texte de la question

M Pierre Micaux a bien enregistré les termes de la réponse de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à sa question écrite n° 7673 du 2 janvier 1989 portant sur les difficultés créées par le maintien du régime de l'internat dans les écoles normales. Cette réponse stipule : « Sont actuellement étudiées les conditions dans lesquelles ce régime, aujourd'hui incontestablement dépassé au plan social, pourrait être abrogé en même temps que seraient prévues des possibilités d'hébergement pour les élèves instituteurs qui le souhaiteraient. ». Il regrette de ne pouvoir se satisfaire du flou de cette réponse et lui demande sous quel délai il entend remédier concrètement à la situation présente.

Texte de la réponse

Reponse. - Ainsi qu'il a été indiqué le 28 mars 1989, lors de la seconde table ronde sur la revalorisation de la fonction enseignante, le régime de l'internat sera supprimé pour les futurs élèves enseignants des écoles, qui seront recrutés à partir de la rentrée scolaire de 1992.

Données clés

Auteur : [M. Micaux Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10904

Rubrique : Départements

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1330